

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2012  
AJOURNÉE AU 21 AOÛT 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 juin 2012 et ajournée au 21 août 2012 à 20 heures à la salle des Lys située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES:**

Mmes Francine Chabot, Denise Girard, Michelle Laguë, Nicole Leblanc et Lise Paquette

MM Claude Denis, Roch Dumont, Michel Gervais, Nicolas Léonard, Serge Mainville, Michel Parent, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de M. Michel Parent.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du primaire: M. Sorin Sterescu

Du secondaire : Mme Carmen Poulin

**COMMISSAIRES ABSENTS :**

Mmes Lucie Désilets, Colette Larose et Chantale T. Renaud

MM Alain Fillion, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque et Gaëtan Paquet

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire

Mme Lynn Legault, régisseuse au Service des technologies de l'information

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION**

En l'absence de la présidente et de la vice-présidente, le directeur général, M. Raynald Thibault, déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 05.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

**01-CC-2012-2013**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Parent:

**QUE** l'ordre du jour soit modifié en ajoutant le point 2.2 - *Désignation à la présidence du Conseil des commissaires en cas d'empêchement du vice-président.*

**Adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Modification de l'ordre du jour
  - 2.2 Désignation à la présidence du Conseil des commissaires en cas d'empêchement de la vice-présidence
5. Questions orales du public
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 7.4 Demande de révision de décision – élève A.K.
16. Questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Ajournement ou clôture de la séance

**02-CC-2012-2013**

**DÉSIGNATION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES EN CAS D'EMPÊCHEMENT DE LA VICE-PRÉSIDENTE**

**CONSIDÉRANT** l'absence prévue de la présidente, Mme Lucie Désilets, à la séance ajournée du Conseil des commissaires du 21 août 2012;

**CONSIDÉRANT** que la vice-présidente, Mme Colette Larose, a indiqué qu'elle participera à la séance du Conseil par l'entremise de moyens de communication comme le permet le règlement 22-05;

**CONSIDÉRANT** que l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la personne qui préside la séance doit être physiquement présente au lieu fixé;

**CONSIDÉRANT** que l'article 158 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit, en cas d'empêchement de la présidente et de la vice-présidente du Conseil, que le Conseil des commissaires désigne un autre commissaire pour exercer les fonctions et pouvoirs du président;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Francine Chabot :

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires désigne M. Michel Parent pour présider la séance ajournée du Conseil des commissaires du 21 août 2012 avec les mêmes fonctions et pouvoirs que la présidente;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2012  
AJOURNÉE AU 21 AOÛT 2012

**2° QUE** le Conseil des commissaires désigne cette même personne pour présider toute séance du Conseil, en cas d'empêchement de la présidence et de la vice-présidence du Conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**03-CC-2012-2013**

**DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE A. K.**

**CONSIDÉRANT** la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

**CONSIDÉRANT** que les parents de l'élève A.K. ont déposé une demande de révision de la décision prise par la direction de l'école Laurent-Benoît concernant le maintien, en 2012-2013, de leur enfant dans une classe spécialisée pour les élèves en trouble du comportement;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale adjointe a confirmé la décision de classement prise par la direction de l'école Laurent-Benoît;

**CONSIDÉRANT** que la classe pour les élèves en trouble du comportement de l'école Laurent-Benoît sera localisée, à compter de 2012-2013, à l'école Marie-Victorin (Brossard);

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

**CONSIDÉRANT** que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 29 juin 2012;

**CONSIDÉRANT** que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue;

**CONSIDÉRANT** que la mère souhaite que son enfant soit plutôt scolarisé dans une classe régulière à l'école primaire de son secteur, pour les motifs exposés dans la demande écrite de révision de décision et pour les motifs expliqués lors de la rencontre avec les membres du comité de révision;

**CONSIDÉRANT** la mission d'une école (instruire, socialiser, qualifier);

**CONSIDÉRANT** le plan d'intervention et l'étude de besoins;

**CONSIDÉRANT** les besoins et les capacités de cet élève;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2012  
AJOURNÉE AU 21 AOÛT 2012

**CONSIDÉRANT** que le comité formé par le Conseil des commissaires considère unanimement, à la lumière des informations reçues, qu'il est dans l'intérêt de cet élève de poursuivre sa scolarité dans une classe spécialisée pour les élèves en trouble du comportement ;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Francine Chabot:

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires confirme la décision de classement prise concernant l'élève A.K., pour l'année scolaire 2012-2013, à l'effet de scolariser cet élève dans une classe spécialisée pour les élèves en trouble du comportement à l'école Marie-Victorin (Brossard) avec la poursuite de mesures d'appui qui répondront aux besoins de l'élève A.K.;
- 2° **QUE** cette école envisage, en fonction de la révision du plan d'intervention, la possibilité d'intégration partielle ou totale de l'élève A.K. dans une classe régulière en cours d'année.

Adoptée à l'unanimité

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Une commissaire a pris la parole.

CC-2012-2013

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Roch Dumont de clore la séance. Il est 20 h 20.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale